

Réunion extraordinaire publique de la Ville de Belle-Baie

Procès-verbal

Date: Le 5 mai 2026

Heure: 18 h 30

Présents / présentes: D. Guitard, maire
J. Olivier, maire suppléant
R. Arseneau, conseiller
A. Bard-Lavigne, conseillère
C. Doucet, conseiller
G. Frenette, conseiller
M. Larivière, conseillère
A. Noël, conseillère

Absents / Absentes: B. Couturier, conseillère
O. Dilhac, conseiller

Administration: V. Poirier, gestionnaire de la croissance et du développement
W. St-Laurent, greffière municipale
D. Boudreau, conseillère en ressources humaines et greffière adjointe
B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique
R. Peñarroya, analyste technique senior
K. Kirk, gestionnaire des finances par intérim

1. **CONSTATATION DU QUORUM**

La greffière municipale constate le quorum.

2. **DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts déclaré.

3. FINANCES

3.1 **Présentation des états financiers vérifiés par Gilles Deveaux, CPA, CA - au nom de MNP Bathurst**

Gilles Deveaux, CPA, CA de MNP Bathurst présente les états financiers consolidés de la Municipalité de Belle-Baie au 31 décembre 2025.

4. RÉSOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX

4.1 **États financiers vérifiés 2025**

Proposé par R. Arseneau, conseiller

Appuyé par A. Noël, conseillère

IL EST RÉSOLU QUE les états financiers consolidés vérifiés de 2025 de la Municipalité de Belle-Baie soient approuvés tels que présentés;

ET QUE le maire et la gestionnaire des finances par intérim soient autorisés à signer lesdits états financiers.

Motion adoptée

4.2 **Proposition de lieu pour assermentation du nouveau conseil municipal**

Proposé par A. Bard-Lavigne, conseillère

Appuyé par G. Frenette, conseiller

ATTENDU QUE le nouveau conseil municipal devra prêter serment ou faire l'affirmation solennelle d'entrée en fonction, conformément aux exigences de la Loi sur la gouvernance locale;

ATTENDU QUE le conseil souhaite déterminer l'endroit où se tiendra la cérémonie d'assermentation;

IL EST RÉSOLU QUE la cérémonie d'assermentation du nouveau conseil municipal de Belle-Baie se tienne à la Salle Denis Richard, située dans le secteur Petit-Rocher, à Belle-Baie, à une date et à une heure qui seront déterminées ultérieurement.

Motion adoptée

4.3 Recommandation au comité consultatif régional en matière d'urbanisme

Proposé par M. Larivière, conseillère

Appuyé par C. Doucet, conseiller

IL EST RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal de Belle-Baie recommandent la nomination de Monsieur Patrick Mallet, à titre de représentant de la municipalité au sein du Comité consultatif régional en matière d'urbanisme (CCRU), pour un premier mandat se terminant le 15 mars 2027.

Motion adoptée

5. BILAN ET RÉTROSPECTIVE DU MANDAT DU CONSEIL

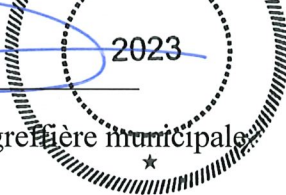

Le maire procède à un survol exhaustif de l'ensemble des dossiers traités ainsi que des politiques et des arrêtés élaborés, harmonisés et adoptés par le conseil municipal, depuis la création de Belle-Baie à la suite du fusionnement des municipalités survenu le 1 janvier 2023.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19 h 32.



Rachel Boudreau, mairesse, et Daniel Guitard, maire



Wanda St-Laurent, greffière municipale